

Tuto détaillé SuperPDP

Le cœur de métier de Gestan, c'est de rendre plus simple et plus efficace la gestion d'entreprise. Les fonctions de surveillance fiscale mises en place dans certains pays, comme le système Factur-X pour la France, n'en faisant pas partie, nous avons fait le choix de les confier à des partenaires spécialisés, en l'occurrence SuperPDP.

Ce tutoriel explique les étapes de l'inscription de votre entreprise via SuperPDP.

Pourquoi le choix de SuperPDP ?

Pour Factur-X, nous avons fait le choix de la PA SuperPDP, sur 5 critères :

- son excellente qualité technique : simple et efficace, comme Gestan. Sa documentation est super claire et intelligible;
- la protection qu'elle offre à vos données : elles sont stockées en France, et vous offre un compte individuel et non collectif;
- sa compétitivité remarquable: la formule est gratuite jusque 1000 factures, puis d'un coût quelquefois inférieur de 10 à ses concurrents;
- elle vous permet d'être totalement indépendante de Gestan, de votre comptable ou de votre banque, via son interface web;
- ... et la qualité humaine de son équipe, très sympathique.

S'inscrire sur la plateforme agréée (PA) SuperPDP

Créer votre compte SuperPDP

L'inscription sur SuperPDP comporte deux niveaux : celui du compte utilisateur, puis celui de l'entreprise. Un compte utilisateur peut concerner plusieurs entreprises. Cela permet à un compte unique de superviser plusieurs entreprises.

Pour cela, rendez vous sur <https://www.superpdp.tech/> (<https://www.superpdp.tech/>)

Cliquez sur le lien en haut à droite : **Créer un compte**, pour créer votre compte utilisateur

SUPER PDP

Ajouter une entreprise

1. Entreprise 2. Accord formel 3. Vérification d'identité

Accord formel

Je donne mon accord formel pour envoyer et recevoir des factures électroniques et gérer mes lignes d'annuaire avec SUPER PDP.

Phase pilote

Je souhaite participer à la phase pilote pour envoyer et recevoir des factures électroniques dès maintenant, avant le lancement officiel de la réforme au 01/09/2026.

Inscription annuaire

Je souhaite inscrire dès maintenant dans l'annuaire l'adresse **0123 456789** pour recevoir des factures.

[Recommencer](#) [Suivant](#)

Cet écran permet de préciser la nature de l'accord conclu avec SuperPDP.

Cochez la première case, qui donne votre accord pour utiliser SuperPDP pour l'émission et la réception de factures.

Vous pouvez cocher la seconde case, si vous souhaitez tester certains services avant l'entrée en vigueur officielle de la réforme.

Cochez la troisième case pour inscrire votre entreprise dans l'annuaire géré par l'état.

Vérification d'identité



La vérification d'identité est effectuée par un autre partenaire spécialisé, Datakeen.

SUPER PDP

Ajouter une entreprise

1. Entreprise 2. Accord formel 3. Vérification d'identité

Vérification d'identité



Ouvrez ce lien sur votre téléphone pour vérifier votre identité avec notre partenaire Datakeen.

[Lien direct](#)

[Recommencer](#)

Scannez le QR code avec votre téléphone mobile, ou utilisez le lien direct.

Vous arriverez sur le site de Datakeen, qui vous demandera de prendre en photo votre pièce d'identité. Vous pouvez présenter :

- une carte d'identité
- un passeport
- ou un titre de séjour.

Les éléments demandés étant transmis, la validation peut être immédiate, ou demander un délai de traitement.

Dans ce dernier cas, votre compte SuperPDP affichera que la validation est en cours. Si le statut ne change pas, il est préférable de contacter le support SuperPDP, ce sont eux qui vous diront s'il faut recommencer ou pas.

Une fois ces étapes réalisées, votre entreprise sera enfin prête pour entrer dans l'ère numérique de la surveillance de masse. Pas celle des criminels, la votre. Bienvenue dans le monde moderne. 😞

- **Réception** : dès septembre 2026, la liste des factures fournisseur sera alimentée automatiquement dans Gestan, pour vos "gros" fournisseurs (c'est à dire ceux qui représentent plus que 150 salariés : EDF, opérateurs télécoms, etc.) . Mais vous pourrez aussi aller les télécharger sur votre interface web SuperPDP.
- **Émission** : dès le 01/09/2027 (et même avant pour ceux qui se sont inscrits pour la phase pilote), vous pourrez émettre directement vos factures depuis Gestan via le "tuyau" Factur-X. Mais vous pourrez aussi les transmettre depuis l'interface web de SuperPDP.